



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA 167^e SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ORDRE DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS DU QUÉBEC TENUE LE 7 JUIN 2019, À L'HÔTEL LE DAUPHIN, À DRUMMONDVILLE

COTISATION 2020-2021

Conformément aux nouvelles règles du Code des professions, le Conseil d'administration doit décider du montant de l'augmentation de la cotisation, puis la soumettre aux membres pour consultation, une première fois avant l'assemblée générale annuelle et une deuxième fois durant l'assemblée générale annuelle.

Compte tenu des besoins financiers de l'Ordre, une augmentation de la cotisation s'avère nécessaire pour l'année 2020-2021, mais celle-ci doit être limitée. Il est suggéré que l'augmentation corresponde à l'indice des prix à la consommation, de 1,7%. L'augmentation de la cotisation régulière serait donc de 8,40\$.

CA-2809-2019

Il est proposé par François Linteau, T.P., appuyé par Yvon Germain, T.P., d'augmenter la cotisation régulière pour l'année 2020-2021 de 8,40\$, correspondant à l'augmentation de l'indice des prix à la consommation.

Adopté à l'unanimité

Extrait certifié conforme ce 20 août 2019.

France Vézina, Adm.A
Directrice générale et secrétaire de l'Ordre